ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dompierre sur Helpe
Dourlers
Felleries
Flaumont-Waudrechies
Floursies
Ramousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur-Helpe
Semeries
Sémousies
Taisnières-en-Thiérache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud
Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Etroeungt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont
Beaufort
Boussieres sur Sambre
Eclaibes
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Remy du Nord

Canton de Landrecies
Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambresis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Solre le Château
Aibes
Beaurieux
Bérelles
Bousignies sur Roc
Choisies
Clairfayts
Cousolre
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Lez-Fontaine
Liessies
Sars-Poteries
Solre le Château
Solrinnes

Canton de Trélon
Anor
Baives
Eppe Sauvage

Le 19 novembre 2009

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Préfet du Nord
Place de la République
2 rue Jacquemars Giélée
59039 LILLE CEDEX

<u>Objet :</u> Campagne de vaccination contre la grippe H1N1

<u>Nos Références</u> : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Préfet,

La lutte contre la pandémie mondiale de grippe H1N1 et la protection de nos concitoyens face à ce virus constituent actuellement les priorités des pouvoirs publics. Une telle attitude est incontestable. Elle doit même être saluée et soutenue.

Cependant, je souhaite attirer votre attention sur certains effets collatéraux de l'organisation pratique de cette mobilisation, effets pouvant se révéler particulièrement problématiques et même handicapant pour la réussite de l'entreprise.

En effet, afin de mettre en œuvre la campagne de vaccination de la population, et faute d'avoir recherché en amont un partenariat avec les médecins de ville qui semblait pourtant naturel, le Gouvernement a choisi de réquisitionner les médecins scolaires et ceux exerçant au sein des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

De ce fait, durant les quatre prochains mois, temps programmé des opérations de vaccination, mais également période où le virus menace d'être le plus actif, la surveillance sanitaire et l'accompagnement médical des jeunes mamans et de leurs nourrissons, ainsi que ceux des collégiens et des lycéens seront particulièrement perturbés, voire même inexistants dans certaines zones.

Je m'interroge sur la pertinence de cette organisation qui semble miser toute son efficacité sur la seule vaccination, au détriment de la prévention et des soins assurés par les acteurs directement en prise avec les populations, notamment celles présentant les risques les plus importants.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma démarche, et dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter
Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP